

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

22 DEC. 2014

COURRIER

TARIFS DES SERVICES PUBLICS

xxxx

2015

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014

LE MAIRE

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



M. Romain GRAU

Décembre 2014



SOMMAIRE

I – CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

A) CULTURE

Archives municipales : photocopies, publications.....	5
Médiathèque	6
Musées Rigaud, Centre d'Art contemporain, Musées Puig, Casa Pairal	
Muséum d'histoire naturelle (droits d'entrée).....	7
Musée Puig (publication)	8
Musée Rigaud (publication)	8
Direction de la culture (publication)	9
Direction du Patrimoine historique et de l'Archéologie	10

B) ACTION EDUCATIVE ET ENFANCE

Petite Enfance	
Structures multi-accueil	12 à 13
Scolaire	
Restauration scolaire	14
Accueil périscolaire	15
Enfance Loisirs	
Centres de loisirs maternels, primaires,.....	16 à 18
Ludothèque	19

C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse	21 à 26
Service Jeunesse	27 à 30

D) SPORTS

Piscine Garrigole	32
Salles de sports – gymnases	33
Terrains de sports	34

E) RELATIONS QUARTIERS

Université du temps libre	36
Médiation culturelle	37

II – PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION

A) DOMAINE PUBLIC ET POPULATION

Gestion domaine public.....	39 à 42
Cimetières	43

B) HYGIENE ET SANTE

Vaccinations.....	44
-------------------	----

III - SERVICES TECHNIQUES

A) MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI

Prêt matériel (location)	46 à 48
Prêt matériel (remplacement si détérioré ou perdu).....	49 à 50

B) CADRE DE VIE

Nettoyage terrains.....	52
Canaux et rivières	53

C) EQUIPEMENT URBAIN

Droits de voirie	55
------------------------	----

IV - DIVERS

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Photocopie.....	57
-----------------	----

SERVICE COMMUNICATION

Photographie	58
--------------------	----

RELATIONS PUBLIQUES

Location de salles à l'hôtel Pams.....	59
--	----

<u>FORUM DES ASSOCIATIONS</u>	60
--	----

<u>PARKING ARAGO</u>	61 à 62
-----------------------------------	---------

Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif "résident à Perpignan"
double justification de domiciliation :

- taxe d'habitation
- justificatif de domiciliation de moins de 3 mois (E.D.F.,
téléphone...)

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

A) Culture

Archives municipales

Médiathèque

Musée Rigaud, Centre d'art contemporain, Musées Puig, Casa Pairal,

Museum d'Histoire Naturelle

Direction Culture

Direction du Patrimoine historique et de l'Archéologie

ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2015
Photocopie/unité	
Format A4	0,30
Format A4 microfilm ou microfiche	
Format A3	0,40
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	
 Vente de publications :	
"Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique "	9,15
"L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique"	11,45
"Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914"	9,15
"Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X ^e -XX ^e siècle) Tome I ou II	11,45
" Le faubourg de Perpignan" d'Etienne Frenay "	6,10
"Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon"	14,50
"Perpignan, L'Histoire des juifs dans la Ville"	21,00
"Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours"	17,50
"Les Catholiques et la cathocité aujourd'hui à Perpignan"	12,60
"Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville" (XVI ^e -XXI ^e siècle)	14,00
"Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours"	17,50
"l'Islam en France aujourd'hui"	14,00
"Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville"	17,50
"Le Franc-Maçon dans la cité"	12,60

MEDIATHEQUE

PRESTATIONS	2015
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (0 à 18 ans) Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
ABONNEMENT ANNUEL ADULTES Résidents à Perpignan Résidents hors Perpignan	16,00 23,00
<u>ABONNEMENT ANNUEL A TARIF REDUIT</u> Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité, portage à domicile	5,00
<u>REPLACEMENT CARTE D'ABONNE</u> Remplacement de la carte d'abonné perdue alors qu'un premier duplicata avait déjà été délivré gratuitement	2,00
PHOTOCOPIE / Unité Format A4 Format A4 microfilm Format A3	0,30 0,40 0,40
IMPRESSION DOCUMENTS A4 /Unité noir et blanc couleur	0,30 0,60

**MUSEE RIGAUD, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN,
MUSEES PUIG, CASA PAIRAL, MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE,**

PRESTATIONS	2015
Musée Rigaud : fermé en 2015	-
Centre d'Art contemporain Walter Benjamin	
Tarif plein	4,00
Tarif réduit applicable aux résidents de Perpignan, aux étudiants et enseignants, aux groupes de plus de 15 personnes, aux artistes de la Maison des artistes	2,00
Gratuité applicable aux groupe scolaires et sur présentation de justificatif : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, enfants et jeunes de moins de 26 ans, étudiants spécialisés, bénéficiaires du Pass culture de l'université Via Domitia, professionnels des musées, membres de l'ICOM, les amis du musée de Perpignan	Gratuit
Casa Pairal	2,00
Muséum d'Histoire Naturelle	Gratuit
Musée Puig	Gratuit
Supplément visite guidée musées et centre d'Art contemporain prix par personne	
Adultes	3,00
Enfants de moins de 15 ans	Gratuit
Supplément animation /atelier jeune public prix par personne	
Enfants	2,00
parents accompagnant	Gratuit
Supplément animation musées pour adultes prix par personne	3,00
Forfait visites guidées groupe	
Groupe de jeunes (moins de 26 ans) Résidents à Perpignan dans la limite de 2 visites par structure/établissement par an	Gratuit
Groupe de jeunes Résidents hors perpignan	
- durée "45 mn"	50,00
- durée "1h30"	80,00
- durée "2h"	125,00
- durée "demi-journée"	110,00
- durée "journée"	200,00
Forfait atelier artistique avec intervenant extérieur	
- durée "1h"	50,00
- durée "1h30"	75,00
- durée "2h"	100,00
Anniversaire au musée	80,00
Retenue pour annulation non justifiée, au minimum 48 h avant , pour toutes les prestations payantes	40,00

Dispositions particulières :

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental de Tourisme.

Exonération des droits d'entrée dans les musées pendant l'opération nationale "la Nuit des Musées"

Exonération des droits d'entrée dans les musées où sont organisées des expositions "VISA" pendant le festival "VISA POUR L'IMAGE". Les musées qui ne reçoivent pas d'exposition "VISA" pratiquent la tarification habituelle.

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Pairal uniquement.

MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2015
Publications / catalogues :	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies Byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies Catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu banale des années de guerre 1939-1945)	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de villes du musée Puig	8,50
Les Ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatique (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII ^e - XVIII ^e siècle)	8,50
La marche vers l'Euro	8,50
Mémoire pierre et d'airain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00
Acte des journées d'études numismatiques 2014	20,00

MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2015
Publications / catalogues :	
Le retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du musée Rigaud	6,40
Les Picasso du musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection Me Rey	30,50
Grand catalogue Daura	30,00
Les œuvres de Raoul DUFY	7,30

Direction Culture et Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle

PRESTATIONS	2015
CATALOGUES	
Paris-Perpignan-Barcelone	20,00
Perpignan fête les 20 ans du festival international du disque	20,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Jean Capdeville	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	18,00
Garcia Fons 1946-2006	8,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	20,00
Lieux d'être	20,00
Peter Klasen	20,00
Brigand	20,00
Sébastien Frère	8,00
Ruscino	35,00
Catalogue petit format	8,00
Catalogue grand format	20,00
MARQUE PAGE	0,50
CARTES POSTALES	1,00
AFFICHES EXPOSITIONS	2,00
AFFICHES (reproduction d'œuvres)	5,00
PHOTOGRAPHIES NUMERIQUES (envoi clichés)	9,40
FORFAIT PRISES DE VUES	15,50

DIRECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DE L'ARCHEOLOGIE

PRESTATIONS	2015
VENTE D'OUVRAGE	
Centre d'archéologie de Ruscino	
Ruscino : De la fin de l'Antiquité aux Carolingiens (Monographies d'archéologie Méditerranéenne)	35,00
ANIMATION DU PATRIMOINE	
Forfait visite ou atelier de groupe avec intervenant extérieur	
- durée "1h30"	80,00
- demi journée	110,00
- journée	200,00
Groupe de jeunes résidents à Perpignan	Gratuit
Retenue pour annulation non justifié au minimum 48h avant	40,00
Visites-découvertes pour adultes	
Plein tarif	5,00
Tarif réduit (12-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA)	2,50
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit
Visites et animations spécifiques	
Plein tarif	7,00
Tarif réduit (12-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA)	3,50
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit
Animations (visites et ateliers) pour enfants	
Enfants	2,00
Adultes (accompagnant obligatoires)	Gratuit
Vente	
Livret Dessine moi Perpignan (jeu sur le patrimoine)	1,00
cartes postales	1,00

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

B) Action Educative et Enfance

Petite Enfance

Structures Multi-Accueil (crèches collectives, haltes garderies et crèches familiales)

Scolaire

Restauration scolaire
Accueil périscolaire

Enfance Loisirs

Accueils de Loisirs Maternels, Primaires
Ludothèque

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL ET HALTES-GARDERIES

Taux appliqué pour une famille de	2015	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,06%	+ 30 %
2 enfants	0,05%	DU
3 enfants	0,04%	TARIF
4 enfants	0,03%	HORAIRE

Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 10 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

* **Repas/Goûter** : Afin de pouvoir bénéficier du repas, l'enfant devra être présent dans la structure 4 heures consécutives réservées. De même, pour bénéficier de la collation ou du goûter, l'enfant devra être présent 3 heures consécutives. Pour les nourrissons, le lait infantile restera à la charge des familles.

CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2015	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
	TAUX HORAIRE	
1 enfant	0,05%	+ 30 %
2 enfants	0,04%	DU
3 enfants	0,03%	TARIF
4 enfants	0,02%	HORAIRE

Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.

* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 11 heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :

De façon générale, il sera fait référence **au revenu mensuel** du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l' A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les Bourses d'études...

* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, variables selon la composition de la familles et applicables dans les cas suivants :

En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.

En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civile et précisée aux structures par note interne.

* L'accueil d'urgence (difficultés familiales, décès rupture, divorce, relogements...) d'enfants dont les revenus des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification temporaire de 3 mois (reconductible une fois) sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours calendaires consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4^e jour calendaire.

- Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).

* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

C - Révision des Forfaits :

* **Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congés annuels inclus).

* **Le forfait peut être révisé :**

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

D - Entrées et Sorties :

Les entrées ou départs d'enfants (**après un mois de préavis**), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

E - Autres Dispositions :

* **Extérieurs :**

Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

* **Renseignements complémentaires** : Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

* **Chèques Emploi Services Universels (CESU)** : Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2015
Du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015	
<u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u>	
TARIFS SOCIAUX	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	0,97
- si quotient compris entre 294 et 375 €	1,90
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	2,30
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	3,21
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	3,28
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,97
<u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN</u>	
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,90

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFII, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements.

Afin de faciliter la scolarisation des enfants de la communauté des gens du voyage, les familles se verront appliquer les tarifs "Perpignan", sous réserve qu'ils soient orientés vers les services municipaux par les services de l'éducation Nationale (CASNAV), qui attesteront de leur résidence administrative, même située hors Commune

ACCUEIL PERISCOLAIRE

PRESTATIONS	2015
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 août 2015	
Forfait Trimestriel TOUTES ACTIVITES	
<u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	10,10
- si quotient compris entre 294 et 375 €	20,20
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	25,25
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	30,30
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	35,35
<u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	45,45
Forfait Trimestriel spécifique "ACTIVITES DES VENDREDIS 14H-17H"	
<u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u>	
Tarifs sociaux	
- si quotient inférieur ou égal à 293 €	1,00
- si quotient compris entre 294 et 375 €	2,00
- si quotient compris entre 376 € et 505 €	3,00
- si quotient compris entre 506 € et 860 €	4,00
- si quotient supérieur ou égal à 861 € (plein tarif)	5,00
<u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u>	5,00

Pour plusieurs enfants inscrits simultanément au cours d'un même trimestre sur les activités périscolaires :

PRESTATIONS	2015
Résidents à Perpignan	
1 ^{er} Enfant	Tarif de base selon quotient
2 ^{er} Enfant	Tarif de base selon quotient
3 ^{er} Enfant	Demi-Tarif
4 ^{er} Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Peuvent également être pris en compte les QF des CAF d'autres départements. Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Education Nationale (CASNAV).

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarification de base

PRESTATIONS	2015
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 août 2015	
QF1 : QF supérieur ou égal à 861 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	8,65
demi-journée sans repas	5,37
1 journée avec repas	12,50
1 journée sans repas	9,22
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	14,35
demi-journée sans repas	10,29
1 journée avec repas	21,30
1 journée sans repas	17,24
QF2 : QF compris entre 506 € et 860 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	7,45
demi-journée sans repas	4,25
1 journée avec repas	10,10
1 journée sans repas	6,89
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	12,95
demi-journée sans repas	8,89
1 journée avec repas	19,10
1 journée sans repas	15,04
QF3 : QF compris entre 376 € et 505 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	5,15
demi-journée sans repas	2,85
1 journée avec repas	6,95
1 journée sans repas	4,65
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	11,50
demi-journée sans repas	7,44
1 journée avec repas	16,65
1 journée sans repas	12,59

Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2015
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 août 2015	
QF4 : QF compris entre 294 € et 375€	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	2,88
demi-journée sans repas	0,98
1 journée avec repas	3,50
1 journée sans repas	1,60
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,70
demi-journée sans repas	5,64
1 journée avec repas	13,55
1 journée sans repas	9,49
QF5 : QF inférieur ou égal à 293 €	
Résidents à Perpignan	
demi-journée avec repas	1,55
demi-journée sans repas	0,58
1 journée avec repas	1,75
1 journée sans repas	0,78
Résidents hors Perpignan	
demi-journée avec repas	9,20
demi-journée sans repas	5,14
1 journée avec repas	12,55
1 journée sans repas	8,49

TARIFS FAMILLES NOMBREUSES

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2015
Résidents à Perpignan	
1 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
2 ^e Enfant	Tarif de base selon quotient
3 ^e Enfant	Demi-Tarif
4 ^e Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

Le quotient familial est fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond au quotient familial du parent responsable durant les jours d'accueil, Il peut être modifié en cours d'année sur demande de la famille ou en fonction des actualisation du logiciel CAFPRO. Le quotient familial sera réexaminé en septembre à l'occasion notamment des inscriptions à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux de l'OFIL, de l'Association LE SEUIL, du CADA et de la CAF elle-même. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Les familles d'enfants issus de la communauté des gens du voyage se verront appliquer les tarifs "Perpignan" sous réserve qu'ils puissent justifier d'une implantation temporaire sur le territoire de la commune attestée par les services de l'Education Nationale (CASNAV).

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Toute demande de remboursement concernant le solde positif du compte famille pourra être sollicitée au plus tard trois mois après le dernier jour de fréquentation de l'enfant sur l'accueil de loisirs.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

Après établissement du dossier d'inscription, les familles pourront réserver les jours de présence de l'enfant, dans un délai minimum de sept jours pour les accueils en gestion municipale, à 48 h pour les accueils en gestion associative, avant la date de fréquentation. Ces délais seront également applicables pour la prise en compte d'une annulation, sauf sur présentation d'un justificatif médical. Le paiement des activités est dû avant les début des activités.

LUDOTHEQUE

PRESTATIONS	2015
<p>Résidents à Perpignan & hors Perpignan</p> <p>- Paiement à l'activité Pour des activités nécessitant un déplacement intra muros Piscine, tennis, judo, escalade sur mur, plongée en piscine, vidéo</p> <p>- Ludothèque (par séance)</p>	<p></p> <p>1,00</p> <p>1,00</p>

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

C) Développement social et de la jeunesse

Centres sociaux

Service jeunesse

CENTRES SOCIAUX

Tarifification de base

PRESTATIONS	2015
<u>MOINS DE 18 ANS</u>	
QF supérieur 850 €	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	2,00
Transport hors Agglomération	3,00
Ferme	4,00
Cinéma	4,00
Bowling	4,00
Patinoire, espace liberté	4,00
Zoo de Montpellier	5,00
Musée des P.O.	5,00
Parc animalier les Angles	6,00
Zoo de Casteil	6,00
Séjour 1 nuit gestion libre	6,00
Karting	7,00
Pleisport	7,00
Wakesurf (télési)	7,00
Paintball	7,00
Skyfly	7,00
Musée hors P.O.	7,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	8,00
Zoo de Sigean	9,00
Aqualand	9,00
Activités eaux vives	9,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	9,00
Zoo de Barcelone	10,00
Cité de l'espace	10,00
Ski	11,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	11,00
Plongée	11,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	11,00

PRESTATIONS	2015
QF compris entre 500 € et 850 €	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	2,00
Transport hors Agglomération	3,00
Ferme	3,00
Cinéma	4,00
Bowling	4,00
Patinoire, espace liberté	4,00
Zoo de Montpellier	4,00
Musée des P.O.	4,00
Parc animalier les Angles	5,00
Zoo de Casteil	5,00
Séjour 1 nuit gestion libre	5,00
Karting	6,00
Pleisport	6,00
Wakesurf (téléski)	6,00
Paintball	6,00
Skyfly	6,00
Musée hors P.O.	7,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	8,00
Zoo de Sigean	8,00
Aqualand	8,00
Activités eaux vives	8,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	8,00
Zoo de Barcelone	10,00
Cité de l'espace	10,00
Ski	10,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	10,00
Plongée	10,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	10,00

PRESTATIONS	2015
QF compris entre 350 € et 500 €	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	1,00
Transport hors Agglomération	2,00
Ferme	2,00
Cinéma	4,00
Bowling	3,00
Patinoire, espace Liberté	3,00
Zoo de Montpellier	3,00
Musée des P.O.	4,00
Parc animalier les Angles	4,00
Zoo de Casteil	4,00
Séjour 1 nuit gestion libre	5,00
Karting	5,00
Pleisport	6,00
Wakesurf (téléski)	6,00
Paintball	6,00
Skyfly	6,00
Musée hors P.O.	6,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	7,00
Zoo de Sigean	8,00
Aqualand	8,00
Activités eaux vives	8,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	8,00
Zoo de Barcelone	9,00
Cité de l'espace	9,00
Ski	10,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	10,00
Plongée	10,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	10,00

PRESTATIONS	2015
QF compris entre 290 € et 370 €	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	1,00
Transport hors Agglomération	2,00
Ferme	2,00
Cinéma	3,00
Bowling	2,00
Patinoire, espace Liberté	2,00
Zoo de Montpellier	3,00
Musée des P.O.	3,00
Parc animalier les Angles	4,00
Zoo de Casteil	4,00
Séjour 1 nuit gestion libre	4,00
Karting	4,00
Pleisport	5,00
Wakesurf (télési)	5,00
Paintball	5,00
Skyfly	5,00
Musée hors P.O.	5,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	6,00
Zoo de Sigean	7,00
Aqualand	7,00
Activités eaux vives	7,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	7,00
Zoo de Barcelone	8,00
Cité de l'espace	8,00
Ski	9,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	9,00
Plongée	9,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	9,00

PRESTATIONS	2015
QF inférieur ou égal à 290 €	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	1,00
Transport hors Agglomération	2,00
Ferme	2,00
Cinéma	2,00
Bowling	2,00
Patinoire, espace Liberté	2,00
Zoo de Montpellier	2,00
Musée des P.O.	3,00
Parc animalier les Angles	3,00
Zoo de Casteil	3,00
Séjour 1 nuit gestion libre	4,00
Karting	4,00
Pleisport	5,00
Wakesurf (téléski)	5,00
Paintball	5,00
Skyfly	5,00
Musée hors P.O.	5,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	6,00
Zoo de Sigean	7,00
Aqualand	7,00
Activités eaux vives	7,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	7,00
Zoo de Barcelone	7,00
Cité de l'espace	8,00
Ski	9,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	9,00
Plongée	9,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	9,00

Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2015
<u>PLUS DE 18 ANS</u>	
Transport sur l'Agglomération	1,00
Transport Urbain	1,00
Piscine	2,00
Transport hors Agglomération	3,00
Ferme	4,00
Cinéma	4,00
Bowling	4,00
Patinoire, espace Liberté	4,00
Zoo de Montpellier	5,00
Musée des P.O	5,00
Parc animalier les Angles	6,00
Zoo de Casteil	6,00
Séjour 1 nuit gestion libre	6,00
Karting	7,00
Pleisport	7,00
Wakesurf (télési)	7,00
Paintball	7,00
Skyfly	7,00
Musée hors P.O.	7,00
Parc Aventure (Argeles sur mer)	8,00
Zoo de Sigean	10,00
Aqualand	10,00
Activités eaux vives	10,00
Séjour 1 nuit pension complète sans activité	9,00
Zoo de Barcelone	10,00
Cité de l'espace	10,00
Ski	12,00
Spectacles (concert, théâtre, sport)	12,00
Plongée	12,00
Séjour 1 nuit pension complète + activités	12,00

Tarification " Familles nombreuses":

Pour plusieurs enfants de moins de 18 ans présents simultanément au cours d'une même journée ou/et d'un même séjour sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

- ⇒ Les deux premiers enfants → **tarif selon quotient familial**
- ⇒ Le troisième enfant inscrit → **demi-tarif**
- ⇒ Le quatrième enfant inscrit → **gratuit**

Adhésion:

Une adhésion de 2 €uros à l'année sera nécessaire pour participer au fonctionnement des Espaces Adolescence pour les adolescents de moins de 18 ans.

SERVICE JEUNESSE

PRESTATIONS	2015
Quotien Familial < 305	
Activité journée avec repas	8,00
Activité internat /jour	10,00
Séjour 3 jours - internat P.O	30,00
Séjour 5 jours - internat P.O	50,00
Séjour 7 jours - internat P.O	70,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	120,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	20,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	24,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	40,00
Sorties spectacles	12,00
Séjours Européen - 4 jours/3 nuits	80,00
Séjours 4 jours - internat	40,00
305 < Quotien Familial < 391	
Activité journée avec repas	10,00
Activité internat /jour	12,00
Séjour 3 jours - internat P.O	36,00
Séjour 5 jours - internat P.O	60,00
Séjour 7 jours - internat P.O	84,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	144,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	24,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	30,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	48,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européen - 4 jours/3 nuits	96,00
Séjour 4 jours - internat	48,00

PRESTATIONS	2015
391<Quotien Familial < 525	
Activité journée avec repas	12,00
Activité internat /jour	14,00
Séjour 3 jours - internat P.O	43,00
Séjour 5 jours - internat P.O	70,00
Séjour 7 jours - internat P.O	100,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	173,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	29,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	36,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	58,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européen - 4 jours/3 nuits	116,00
Séjour 4 jours - internat	58,00
525<Quotien Familial < 872	
Activité journée avec repas	15,00
Activité internat /jour	17,00
Séjour 3 jours - internat P.O	52,00
Séjour 5 jours - internat P.O	85,00
Séjour 7 jours - internat P.O	120,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	208,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	35,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	45,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	70,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européen -4 jours/3 nuits	140,00
Séjour 4 jours - internat	70,00

PRESTATIONS	2015
872<Quotien Familial < 1250	
Activité journée avec repas	18,00
Activité internat /jour	22,00
Séjour 3 jours - internat P.O	62,00
Séjour 5 jours - internat P.O	110,00
Séjour 7 jours - internat P.O	144,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	250,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	42,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	54,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	84,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européen - 4 jours/3 nuits	172,00
Séjour 4 jours - internat	84,00
1250<Quotien Familial < 1750	
Activité journée avec repas	22,00
Activité internat /jour	26,00
Séjour 3 jours - internat P.O	74,00
Séjour 5 jours - internat P.O	130,00
Séjour 7 jours - internat P.O	173,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	300,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	50,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	65,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	100,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européen - 4 jours/3 nuits	206,00
Séjour 4 jours - internat	100,00

PRESTATIONS	2015
Quotien Familial > 1750	
Activité journée avec repas	26,00
Activité internat /jour	31,00
Séjour 3 jours - internat P.O	89,00
Séjour 5 jours - internat P.O	156,00
Séjour 7 jours - internat P.O	208,00
Séjour 7 jours - internat hors P.O	360,00
Week end P.O (2 jours/2 nuits)	60,00
Séjour 3 nuits - externat P.O	78,00
Séjour 5 nuits - externat P.O	120,00
Sorties spectacles	12,00
Séjour Européées - 4 jours/3 nuits	247,00
Séjour 4 jours - internat	120,00

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

D) Sports

Piscine Garrigole

Salles de sports - Gymnases

Terrains de sports

PISCINE LA GARRIGOLE

PRESTATIONS	2015
Piscine 25 mètres plein air	
<u>MATIN</u> (10 h - 13h30)	
Adultes,	2,05
Enfants (moins de 16 ans)	1,55
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 19 h)	
Adultes	3,60
Enfants (moins de 16 ans)	2,55
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	20,50
Carnet de 10 tickets Adultes	30,50
Abonnement saison estivale :	
Adultes	56,00
Enfants (moins de 16 ans)	35,50

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan.

Accès gratuit aux piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au Public (sur présentation carte C.O.S.).

SALLES DE SPORTS - GYMNASES

PRESTATIONS	2015
Par heure	
<u>Parc des Sports</u>	
Hall d'entrée ou patio	30,50
Halle + tribunes	41,00
Gymnase	35,50
Salles (danse, musculation, combat)	20,50
Combinés extérieurs	18,50
Tatamis de judo (2 m ²) par journée	3,55
<u>Gymnases de la ville</u>	
Alsina + tribunes, Pons + tribunes	41,00
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat, Hangar Garrigue Theys, la Garrigole, salle Brutus, salle de boxe Romain ROLLAND Simon SALVAT, Saint-Gaudérique, baxellerie Dojo, Baxellerie escrime	35,50
<u>Salle des festivités</u> (Gratuité pour les conférences ou réunions)	35,50
Forfait non-utilisation créneau horaire	57,00

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clef sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

*clef ordinaire 5€,

*clef MULT-T-LOCK 60 €.

CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

E) RELATIONS QUARTIERS

Université du temps libre

Médiation culturelle

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2015
Année scolaire 2015-2016	
Résidents à Perpignan	
Inscription Générale	75,00
Inscription Option	55,00
Inscription Option supplémentaire	27,50
Résidents hors Perpignan	
Inscription Générale	90,00
Inscription Option	65,00
Inscription Option supplémentaire	32,50

Médiation culturelle dans les quartiers

ANIMATIONS	2015
<p>Perpignan en scène /Coup de talents Festival de pratiques culturelles</p> <p>➤Tarif normal</p> <p>➤Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 15 ans, seniors de +65 ans) sur présentation de justificatif</p>	<p>8,00</p> <p>5,00</p>

PROXIMITE, SERVICES A LA POPULATION

A) Domaine public et population

Gestion du domaine public

Cimetières

B) Hygiène et santé

Vaccinations

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2015
Marché place Cassanyes	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,80
Samedi et dimanche	
Etals : par jour / m ²	1,20
Abonnés mois/m ² (1)	4,45
Marché place République	
Abonnement pat jour - Prix par jour	
1/2 carreau	6,00
Carreau simple	12,00
Camion étal : par jour/m ²	1,50
Tarif à la journée	
1/2 carreau	8,00
Carreau simple	16,00
Camion étal : par jour/m ²	2,00
Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet	
Etals : par jour /m ²	1,05
Anciens kiosques : par mois/m ²	7,60
Extension étal extérieur : par mois/m ²	7,60
Nouveaux kiosques : par mois/m ²	15,20
Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus	
Etals : par jour/m ²	1,05
Marchés divers/jour	
Branchement borne - Electricité	2,05
Branchement borne - Eau	2,05
Fleuristes Boulevard Wilson	
Kiosque à fleurs : par mois/m ²	18,00
Etalage extérieur : par mois/m ²	5,40
Autres kiosques fleuristes Haut-Vernet	
Kiosque : par mois/m ²	11,00
Etalage extérieur : par mois/m ²	4,50
Kiosques à journaux et à clefs	
(m ² par mois)	13,70
Emplacements divers voie publique (hors marché)	
Marchés des arts : par jour/m ²	1,20
Restauration rapide	
Kiosque 1 ^{ère} catégorie : par mois /m ²	26,50
Kiosque 2 ^e catégorie : par mois / m ²	25,50
Camion Pizza et autres commerces ambulants	25,00
Marché, antiquaires, brocantes et livres anciens	
Marché brocante hebdomadaire et aux livres	1,80
Grandes brocantes et brocantes exceptionnelles	3,40
Grandes brocantes du 11 novembre	4,40
Marché aux livres de Noel (forfait)	100,00

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2015
Marché aux puces	
Etals : par jour et m ²	1,55
Buvettes : par jour et m ²	5,10
Manèges permanents	
Par mois et m ²	3,35
Manèges occasionnels : Noël	
Par jour et m ²	4,60
Spectacles (attractions occasionnelles)	
Par jour et m ²	0,85
Foire du 11 Novembre	
Etalagistes	
Par jour et m ²	7,50
Minimum Perception	28,50
Exonération résident 6 m linéaire (12 m ²)	
Parc des attractions, foire de la Saint-Martin	
Spectacles, attractions,	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m ² (par m ²)	4,60
201 m ² et plus (par m ²)	3,70
Manèges enfantins (par m ²)	4,60
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m ²)	9,50
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m ²)	9,40
Appareils automatiques (l'unité)	65,00
Caution Zone bleue	1 000,00
Stationnement Champ de Foire	
les deux premières caravanes - l'unité	80,00
Caravane supplémentaire	260,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	70,00
Electricité :	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts 25 ampères	448,00
6 KW 220 volts/38 10 ampères	448,00
9 KW 15 ampères	500,00
12 KW 20 ampères	551,00
18 KW 30 ampères	695,00
24 KW 40 ampères	891,00
35 KW 60 ampères	1 097,00
60 KW 100 ampères	1 792,00
80 KW 125 ampères	1 988,00
100 KW 160 ampères	2 142,00
120 KW 200 ampères	2 503,00
140 KW 230 ampères	2 735,00
160 KW 250 ampères	2 848,00
180 KW 300 ampères	3 188,00
200 KW 320 ampères	4 038,00
Caravane supplémentaire	295,00

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2015
<u>Eau (forfait consommation) :</u>	
Confiserie	160,00
Caravanes	97,00
Grands manèges	450,00
Petits manèges	205,00
Attractions hors période foire	
Attraction, Grand Cirque, Ménagerie/jour	690,00
Forfait consommation eau/jour	5,10
Spectacle de variétés/jour	1 300,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m²	1,50
Stationnement Taxis	
Voiture de place (an)	260,00
Droit de mutation	1 700,00
Terrasses :	
Couvertes et fermées	
1 ^e catégorie (par an et m²)	112,00
2 ^e catégorie (par an et m²)	86,00
3 ^e catégorie (par an et m²)	66,00
Tarif/mois et m² // Création*	11,00
Terrasses non couvertes	
Première catégorie	
Période annuelle (par m²) du 1.1 au 31.12	76,00
Tarif / mois et m² // Création	6,50
Estivale (par m²) du 1.06 au 30.09	52,50
Tarif / mois et m² // Création*	13,50
Estivale + 4 mois du 01/03 au 31/10	61,00
Tarif /mois et m² // Création*	8,00
Terrasses non couvertes	
Deuxième catégorie	
Période annuelle/m² du 1.1 au 31.12	60,00
Tarif / mois et m² // Création	5,10
Estivale (par m²) 1.06 au 30.09	40,00
Tarif / mois et m² // Création*	10,50
Estivale + 4 mois	46,00
Tarif / mois et m² // Création*	6,00
Terrasses non couvertes	
Troisième catégorie	
Période annuelle/m² du 1.1 au 31.12	34,00
Tarif / mois et m² // Création	3,00
Estivale (par m²) 1.06 au 30.09	24,00
Tarif / mois et m² // Création*	6,00
Estivale + 4 mois	28,00
Tarif / mois et m² // Création*	3,50

*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2015
Manifestation ou animation exceptionnelle	
1 ^{ère} catégorie : tarif/jour/m ²	10,20
2 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	8,20
3 ^e catégorie : tarif/jour/m ²	5,20
Petit train touristique	
saison estivale : 1 ^{er} mai au 30 septembre (tarif/jour/m ²)	15,00
hors saison (tarif/jour/m ²)	8,00
Conservateurs à glace	
unité/mois	70,00
Petits appareils automatiques	
1 ^e et 2 ^e catégorie (par unité)	18,00
3 ^e catégorie (par unité)	16,00
Bascules automatiques enfants et autres appareils distributeurs de boissons	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie (par unité)	85,00
3 ^e catégorie (par unité)	75,00
Étalages, jardinières, dépôts de marchandises	
Moins de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	39,00
3 ^e catégorie/m ² /an	21,00
Plus de 0,40 de saillie	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	68,00
3 ^e catégorie/m ² /an	35,50
Marquises	
1 ^{ère} catégorie/m ² /an	15,50
2 ^e catégorie/m ² /an	12,00
3 ^e catégorie/m ² /an	8,50
Stores verticaux, bannes	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	8,00
3 ^e catégorie/m ² /an	5,50
Minimum perception/an	15,00
Habillage façade, en saillie du nu façade > 5 cm	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /ml/an	7,00
3 ^e catégorie/ml/an	4,80
Minimum perception/an	14,50
Exposition de véhicules à la vente	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	60,00
3 ^e catégorie/m ² /an	40,00
Emplacement livraison rapide	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	71,00
3 ^e catégorie/m ² /an	36,00
Vitrines murales, fixes ou mobiles	
1 ^{ère} et 2 ^e catégorie /m ² /an	11,50
3 ^e catégorie/m ² /an	8,40
Minimum perception/an	21,00

*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

CIMETIERES

PRESTATIONS	2015
Concessions (par mètre carré)	
15 ans (tous cimetières)	159,00
30 ans (tous cimetières)	276,00
Perpétuelles (par mètre carré)	
Sud, Haut-Vernet	765,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 200,00
Dépositaires	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	47,00
Deuxième année (par trimestre)	94,00
Troisième année (par trimestre)	188,00
Droit d'entrée des véhicules	
Transport pierre tombale	16,00
Construction caveau :	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	46,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	62,00
Columbariums (Tous Cimetières)	
. 30 ans (par case)	477,00
Concessions Caveaux collectifs :	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	894,00
. 50 ans (par case)	1 491,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 437,00
. 50 ans (par case)	2 396,00
* Cimetière du sud (du n°1489 au 1668)	
. 30 ans (par case)	1 733,00
. 50 ans (par case)	2 889,00
Montant des vacations funéraires	
allouées aux commissaires de Police	20,00
Taxe d'inhumation	62,00
Taxe de crémation	21,00

VACCINATIONS

PRESTATIONS	2015
Typhoïde (TYPHERIX)	28,50
Méningite A+C	37,00
Hépatite A adulte	35,00
Menomune	
SUR COMMANDE :	
Rage préventive (Rabique)	45,00
Carnet de vaccinations international	2,50

SERVICES TECHNIQUES

A) Maintenance du Patrimoine Bâti

Prêt de matériel

PRÊT DE MATERIEL

Toute location de courte durée forfaitaire de 5 jours. Au-delà de cette durée, un coût supplémentaire sera appliqué.

Prestations	2015	
LOCATION	forfait de 5 jours	Tarifs par jour supplémentaires au-delà des 5 jours
	unité	
Table : location/5 jours	8,00	2,00
Table : livraison-récupération	1,00	
Table : mise en place	1,00	
Chaise PVC : location/5 jours	1,50	1,00
Chaise : livraison-récupération	1,00	
Chaise : mise en place	1,00	
Barrière de police ou HERAS : location/5 jours	5,00	2,50
Barrière de police ou HERAS : livraison-récupération	1,50	
Barrière de police ou HERAS : mise en place	2,00	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : location/5 jours	8,00	3,00
Grille exposition /panneau de séparation tout type : livraison - récupération	1,00	
Grille exposition /panneau de séparation tout type : mise en place	1,00	
Potelet : location/5 jours	6,00	2,00
Poteau indicateur sur pied : location de 5 jours	6,00	
Potelet ou poteau : livraison récupération	1,00	
Plot de lestage de 200 kg : location/5 jours	5,00	3,00
Plot de lestage : livraison-récupération	40,00	
Plot de lestage d'1 tonne ou 2 tonnes : location/5 jours	20,00	10,00
Plot de lestage d'1 tonne ou 2 tonnes livraison-récupération	80,00	
Pavois : location/5 jours	3,00	1,00
Socle Pavois	2,00	0,50
Pavois et socle	1,00	
Podium : location/5 jours	8,00	2,50
Podium : livraison-récupération	6,00	
Podium : mise en place	6,00	
Tribune : location/5 jours	8,00	2,50
Tribune : livraison-récupération	6,00	
Tribune : mise en place	6,00	
Tribune mobile (124 places)	1 000,00	
Tribune mobile : livraison-récupération-mise en place	400,00	
Urnes : location/5 jours	20,00	5,00
Urnes : livraison-récupération	10,00	
Isoloirs : locations / 5 jours	30,00	7,00
Isoloirs : livraison-récupération	15,00	
Pavoisement (2 agents + nacelle)	150,00	

Prestations Location	2015	
	forfait de 5 jours	Tarifs par jours supplémentaires au-delà des 5 jours
Coffrets électriques		
location /5 jours P<36KVA	50,00	10,00
location /5 jours P>36KVA	80,00	12,00
Branchement EDF	47,00	
Contrôle technique	40,00	
Pose -dépose coffret	240,00	
Projecteur type cormoran location /5 jours	15,00	4,00
Projecteur type cormoran : pose-dépose	56,00	
Mât métallique de 5 m location /5 jours	10,00	3,00
Mât métallique de 5 m : pose-dépose	84,00	
Guirlandes lumineuses location /5 jours	ml 2,00	0,50
Guirlandes lumineuses : pose-dépose	ml 7,00	
Blocs autonomes d'éclairage de secours :		
Location /5 jours	50,00	12,00
Pose et dépose	60,00	
Ballon éclairage de secours grandes manifestations :	100,00	20,00
Rallonge électrique 25m location/5 jours (prise en charge au CTM)	15,00	4,00
Passer câble extérieur : location/5 jours	20,00	10,00
Passer câble extérieur : livraison-récupération	5,00	
Extincteurs location/5 jours prise en charge au CTM	10,00	2,50
Cabine WC sur branchement réseau location /5 jours	200,00	50,00
Cabine WC sur branchement réseau livraison-récupération	100,00	
Cabine WC sur branchement réseau installation	80,00	
Cabine WC chimique : location/ 5 jours	300,00	70,00
Cabine WC chimique : nettoyage désinfection	70,00	
Cabine WC chimique : livraison-récupération	70,00	
Confection de signalétique sur banderoles ou panneaux		
sans fourniture supports	m ² 50,00	
avec fourniture supports	m ² 95,00	
Câble de suspension compris location pose dépose	200,00	
Main d'œuvre + véhicule	heures	
travaux électriques (camion nacelle + 3 agents)	200,00	
Pavoisement (2 agents + nacelle)	150,00	
Main d'œuvre	heures	
Manutentionnaire ou électricien :		
jours ouvrés de 6 h à 22 heures	40,00	
Manutentionnaire ou électricien :		
dimanche ou jours fériés ou heures de nuit	60,00	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Gratuité totale (livraison, prêt, récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des écoles publiques de la Ville
- ☛ demandes émanant des écoles privées de la Ville
- ☛ demandes pour les manifestations organisées par la Ville (Visa, Sanch, fêtes des quartiers, fêtes des voisins, fête de la musique, Saint Jean etc.)
- ☛ demandes émanant d'associations ou d'organismes intervenant strictement pour les agents de la commune
- ☛ demandes émanant des comités d'animation des Mairies de Quartier
- ☛ demandes liées aux braderies d'été et d'hiver quand elles émanent d'associations de commerçants (livraison en 2 ou 3 points prédéfinis), à charge pour les dites associations de gérer la distribution et la récupération sur ces sites.

Gratuité partielle

- ☛ demandes émanant d'associations de type loi 1901 dont le siège social est à Perpignan et qui organisent des manifestations sur le territoire de Perpignan
- ☛ Prêt, livraison, récupération, montage du matériel gratuit jusqu'à concurrence des quantités annuelles suivantes pour une durée maximale de 5 jours consécutifs. Ces quantités pourront au maximum être réparties dans l'année civile sur 3 manifestations.

150 chaises
25 tables
25 barrières
16 m² de podium
25 grilles d'exposition

- ☛ Paiement total au delà de ces quantités annuelles de matériels ou de 3 manifestations.
- ☛ Cas particulier des podiums : pour toute demande de podium d'une surface supérieure à 16 m² c'est la surface totale du podium demandé qui fera l'objet d'une facturation et non seulement l'excédent.

Paiement intégral (livraison, prêt , récupération, montage)

- ☛ demandes émanant des établissements à but lucratif
- ☛ demandes émanant de collectivités publiques et établissements publics
- ☛ demandes émanant d'Administrations ou de personnes morales publiques
- ☛ demandes émanant d'associations organisant des manifestations en dehors du périmètre de la ville de Perpignan.
- ☛ demandes émanant des régies ou organismes autonomes (palais des congrès et des expositions, théâtre de l'archipel etc.)

Partenariat Ville

Les manifestations bénéficiant d'un partenariat avec la ville de Perpignan feront l'objet d'une convention signée entre la Ville et l'organisateur qui précisera les conditions de fournitures ou de matériels nécessaires à l'association par la ville de Perpignan.

Toute demande payante fera l'objet d'émission d'un devis. Le prêt sera assuré après acceptation du devis. Les titres de recettes inférieurs à 50€ ne seront pas mis en recouvrement.

Pour toute livraison, un forfait minimum de livraison de 80€ sera perçu.

La livraison sera proposée sur le territoire de la ville de Perpignan uniquement. Pour toutes demandes extérieures, la prise en charge par le demandeur au CTM sera obligatoire.

Par ailleurs, pour les demandes sur le territoire de la ville de Perpignan, la livraison ne sera proposée que si l'effectif des agents disponibles du service le permet.

Les demandes devront parvenir aux services de la Ville, au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation.

En cas de désaccord déontologique sur l'objet d'une manifestation, la Ville se réserve le droit de refuser d'accorder un prêt de matériel.

PRÊT DE MATERIEL - suite

Prestations	2015
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Chaises coques marron	42,50
Portes isoplanes (table)	36,00
Chevalets	34,00
Table Pliante (en polypropylène)	70,00
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	181,00
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	122,00
Barrières "Vauban" en 2 m	82,00
Verres whisky	3,55
Verres apéritif	2,04
Coupes à Champagne	2,35
Casier de 36 verres	69,00
Casier de 25 verres	59,00
Lampes élections	27,50
Urnes transparentes	290,00
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,30
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,20
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,65
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	58,00
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	58,00
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	85,20
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,50
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,50
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,50
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	51,00
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	63,00
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	76,00
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	20,00
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	66,00
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	65,00
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	148,00
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	305,00
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,50
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,30
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,50
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,40
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	187,30
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	405,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	41,50
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	101,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	111,00
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	275,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,60
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	33,00
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	24,30

Prestations	2015
Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)	
Lambrequins (banderoles) : - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre	71,00 132,00 96,00 175,00 98,00 174,50 5,05 5,90 9,70 9,70

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville la remise en état du matériel sur production par la Ville de devis ou factures.

SERVICES TECHNIQUES

B) Cadre de vie

Nettoyage des terrains

Canaux et rivières

NETTOYAGE DE TERRAINS

PRESTATIONS	2015
Débroussaillage et Nettoyage de terrains	
Pénalité par m ² :	
- de 0 à 100 m ²	2,63
- de 100 à 1 000 m ²	2,22
- de 1 000 m ² à 10 000 m ²	1,82
- Plus de 10 000 m ²	1,21
Forfait frais de gestion :	
entretien terrains non bâtis	160,00
Elagage chemins ruraux	160,00
Enlèvement dépôts sauvages :	
TARIFICATION HORAIRE : (1)	
<u>Dépôt inférieur à 3 tonnes</u>	
* 1 camion + 1 chauffeur	78,00
* 1 tracto + 1 chauffeur	138,00
* prix de la tonne au quai déchèterie	111,00
<u>Dépôt supérieur à 3 T et inférieur à 80 T</u>	
TARIFICATION FORFAITAIRE A LA JOURNEE :	
* 1 camion + 1 chauffeur	587,00
* 1 tracto + 1 chauffeur	665,00
* prix de la tonne au quai déchèterie	150,00

(1) Toute heure commencée sera due.

CANAUX ET RIVIERES

PRESTATIONS	2015
Tarif à l' hectare et par an	
Ruisseau "Les Canals"	
Catégorie 1	65,00
Catégorie 2	53,00
Catégorie 3	26,50
Minimum perception	5,00

SERVICES TECHNIQUES

C) Equipement urbain

Droits de voirie

DROITS DE VOIRIE

Prestations	2015
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures(1) <i>Droit fixe</i>	52,00
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	26,00
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u>	
Chantiers de constructions	
Clôtures en planches palissade (mois/m ²)	2,55
Occupation temporaire clôturée mois/m ²	4,95
Dépôt de matériaux non-clôturé semaine/m ²	45,60
Baraques de chantiers jour/unité	5,00
Dépôt de benne, container semaine/unité	45,80
Supplément affichage/clôture mois/panneau	250,00
Engins élévateurs mois/unité	235,00
Support temporaire de candélabres, de poteau EDF ou France télécom mois/unité	101,00
<u>Echafaudages *</u> Travaux sur façades	
Occupation temporaire Hebdomadaire (par m ²)	12,00
*Le propriétaire, en faisant la demande, sera exonéré du 1 ^{er} mois d'occupation	

(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due", ainsi que les modifications de périodes non signalées.

Facturation de clef manuelle non-rendue 51 €

DIVERS

A) Fonctionnement assemblée

Photocopies

B) Service Communication

Photographies

C) Relations Publiques

Salles de l'Hôtel Pams

D) Forum des Associations

E) Parking Arago

FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2015
Photocopies N&B	
Page* A4	0,18
Page* A3	0,45
Photocopies ou impressions couleurs	
Page* A4	0,37
Page* A3	0,89
Tirages de Plans	
Format A2	0,21
Format A1	0,44
Format A0	0,90
Format non normalisé le m ²	0,90
Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs	
Format A0	11,87
Format A1	6,55
Format A2	5,28
Format A3	3,97
Format A4	2,60
Format non normalisé le m ²	11,87
Disquette de données	1,83
CD de données	2,75
Main d'œuvre	
Heure de travail	51,93

* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.

Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

COMMUNICATION PHOTOGRAPHIES

PRESTATIONS	2015
Photographies en couleurs Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue au sol Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue en nacelle Fichier numérique 15x21 300DPI - Prise de vue aérienne	10,00 15,00 31,00

RELATIONS PUBLIQUES

Location des salles situées à l'Hôtel Pams

PRESTATIONS	2015
Hôtel Pams la journée :	
Salle 25 ou salon jaune (49 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
Salle 36 ou salon rose (99 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
Patio (100 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
Verrière	390,00
forfait montage et démontage	410,00

FORUM DES ASSOCIATIONS

PRESTATIONS	2015
<p>Tarif par emplacement</p> <p>Ce tarif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ un stand moquetté (de style stand de foires et salons) de 3m x 2m, équipé d' 1 table, 2 chaises, et sur demande d'un branchement électrique➤ l'inscription dans l'annuaire des associations➤ la participation de 2 personnes maximum par stand au buffet dînatoire du samedi soir. <p><u>Dispositions particulières :</u></p> <p>Les associations qui présentent des animations permanentes et qui nécessitent une surface plus importante, pourront dans la limite de la surface disponible, être installées en extérieur et bénéficier d'un stand spécial de type tente de 3m x 3 m sans changement du prix.</p>	60,00

PARKING ARAGO

Prestations	2015
PARTIE SOUTERRAINE	
Tarif de jour	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,50
3 heures	5,10
4 heures	6,60
5 heures	7,80
6 heures	9,20
7 heures	9,80
8 heures	10,40
9 heures	11,00
10 heures	11,60
11 heures	11,70
12 heures	11,80
13 heures	12,70
de 13 heures à 24 heures	16,00
Tarif spécial	
de 12 h 00 à 14 h 00	1,50
de 19 h 00 à 8 h 00	2,00
Tarif de nuit	
1/2 heure	0,80
1 heure	1,00
de 19 heures à 8 heures	2,00
PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,60
3 heures	5,30
4 heures	6,80
5 heures	8,00
6 heures	9,30
7 heures	10,50
8 heures	12,50
9 heures	13,50
10 heures	14,30
de 11 heures à 24 heures	16,00
Tarif spécial	
de 12 h 00 à 14 00	1,50
Tarif de nuit	Parking aérien fermé la nuit de 21 heures à 7 heures
Abonnement	
Mensuel	93,00
Trimestriel	260,00
Annuel	910,00

Prestations	2015
Cartes touristes	
3 jours	20,00
4 jours	26,00
5 jours	32,00
6 jours	38,00
7 jours	44,00
8 jours	50,00
9 jours	56,00
10 jours	62,00
11 jours	68,00
12 jours	74,00
13 jours	80,00
14 jours	86,00
15 jours	92,00
de 16 jours à 1 mois	100,00
Association de commerçants/ / chambre de commerce et d'industrie *	
Ticket de 1 heure	0,90
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
VELOSTATION	
Location de vélos*	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
CAUTION /Tarif dégressif appliqué en cas de non retour du vélo ou vol de vélos	500,00
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
* Demi tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	